

→ À RETOURNER À PARIS SCHOOL OF TECHNOLOGY & BUSINESS, Service des admissions
paris@pstb.fr • pstb.fr

SPÉCIALISATIONS ET ANNÉES

COCHEZ LE PROGRAMME ET L'ANNÉE CHOISIES

CYCLE POST-BAC**Bachelor Data & Intelligence Artificielle**1^{re} année 2^e année 3^e année**Bachelor Cybersécurité**1^{re} année 2^e année 3^e année**Bachelor Développement Web**1^{re} année 2^e année 3^e année**Bachelor No Code**1^{re} année 2^e année 3^e année**Bachelor Marketing Digital, Communication & IA**1^{re} année 2^e année 3^e année**CYCLE MBA****Tech MBA**

Octobre Janvier Avril

MBA AI for Business

Octobre

CYCLE MASTÈRES**Mastère Data Science in Business**1^{re} année 2^e année**Mastère Intelligence Artificielle & ML**1^{re} année 2^e année**Mastère Cybersécurité & Cloud**1^{re} année 2^e année**Mastère Blockchain Strategy**1^{re} année 2^e année**Mastère Expert, Réseaux infrastructures et Sécurités**1^{re} année 2^e année**Mastère Ingénieur d'Affaires Tech**1^{re} année 2^e année**Mastère Product Manager**1^{re} année 2^e année**Mastère Marketing Analytics**1^{re} année 2^e année**Mastère Marketing Digital, Communication & IA**1^{re} année 2^e année**Mastère Business Intelligence**1^{re} année 2^e année**ÉTAT CIVIL ⁽¹⁾**

MERCİ DE COMPLÉTER LA TOTALITÉ DES INFORMATIONS

Sexe : F M N° INE ⁽²⁾ :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Prénom d'usage :

Adresse :

Résidence :

Bâtiment :

Appartement :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Portable :

E-mail (caractères très lisibles) :

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :

Ville de naissance :

Code postal de naissance :

Pays de naissance :

Union Européenne : Oui Non

Nationalité : Française Autre (précisez) :

Si vous êtes en situation de handicap, le correspondant handicap de l'école (handicap.paris@pstb.fr) peut mettre en place un projet d'accompagnement à la scolarité pour répondre à vos besoins spécifiques.

Partie réservée à l'administration

Inscription Partenariat double diplôme PSTGB : Précisez

¹⁾ Se référer au paragraphe sur les données personnelles. ²⁾ Identifiant National Étudiant ou BEA, vous le trouvez sur les relevés de notes officiels (ex. baccalauréat).

VOTRE PARCOURS

BACCALAURÉAT

Nom du lycée d'obtention du bac :

Code postal : Ville :

Obtention du Baccalauréat avant 2021

Série : Année : Mention :

Obtention du Baccalauréat après 2021

Filière : Année :

Spécialité 1 : Spécialité 2 : Mention :

ÉTUDES ET FORMATIONS ANTÉRIEURES

Dernier diplôme préparé :

Nom du dernier établissement fréquenté :

Code postal : Ville :

Statut du dernier diplôme ou titre préparé : En cours Obtenu Non obtenu

ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation, avez-vous bénéficié d'une dérogation liée à une VAE ou une VAP ? Oui Non

SITUATION AVANT INSCRIPTION

Étudiant (indiquez votre formation)

Apprenti(e)

Alternant en contrat professionnalisation

Stagiaire de la formation professionnelle^[1]Salarié^[1]Demandeur d'emploi ^[1] (précisez votre identifiant France Travail) :

Autre (précisez) :

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS ⁽³⁾

PARENT 1 / Représentant légal

Mme M Nom : Prénom :

Adresse (si différente de l'étudiant) :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

Profession :

Catégorie socio-professionnelle (cochez le numéro correspondant) :

10 Agriculteurs exploitants	45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	67 Ouvriers non qualifiés dans l'industrie
21 Artisans	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	68 Ouvriers non qualifiés dans l'artisanat
22 Commerçants et assimilés	47 Techniciens	69 Ouvriers agricoles
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	71 Retraités Anciens agriculteurs exploitants
31 Professions libérales	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique	72 Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
33 Cadres de la fonction publique	53 Policiers et militaires	74 Retraités cadres
34 Professeurs, professions scientifiques	54 Employés administratifs d'entreprise	75 Retraités professions intermédiaires
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	55 Employés de commerce	77 Retraités employés
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	56 Personnels des services directs aux particuliers	78 Retraités ouvriers
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	62 Ouvriers qualifiés dans l'industrie	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
42 Instituteurs et assimilés	63 Ouvriers qualifiés dans l'artisanat	83 Militaires du contingent
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	64 Chauffeurs	84 Elèves/Étudiants
44 Clergé, religieux	65 Ouvriers qualifiés manut. magasin. transport	85 Sans profession -60 ans (hors retraité)
		86 Sans profession+60 ans (hors retraité)
		99 Non renseigné (inconnu ou sans objet)

PARENT 2 / Représentant légal

Mme M Nom : Prénom :

Adresse (si différente de l'étudiant) :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

Profession :

Catégorie socio-professionnelle (cochez le numéro correspondant en vous référant à la liste ci-dessus) :

10	34	44	53	64	72	83
21	35	45	54	65	74	84
22	37	46	55	67	75	85
23	38	47	56	68	77	86
31	42	48	62	69	78	99
33	43	52	63	71	81	

FINANCEUR

Règlement(s) par : L'étudiant Parent 1/Représentant légal Parent 2/Représentant légal Autre (précisez) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

³⁾ Ces données sont recueillies sur la base d'une obligation réglementaire de reporting aux autorités de régulation et à des fins d'analyse statistique et anonymisée, pour permettre à l'établissement d'évaluer son impact social et l'accessibilité de ses formations. Vous pouvez vous référer à la section Données personnelles de ce dossier d'inscription pour plus d'informations.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1. MONTANT DES FRAIS DE SCOLARITÉ 2026-2027

Les frais de scolarité sont annuels et comprennent : frais d'inscription, d'études, supports de cours, mise à disposition de moyens pédagogiques et informatiques, accès aux infrastructures de l'Établissement, frais d'assurance « accident du travail scolaire ». Ils ne comprennent pas les frais de contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) à verser au CROUS via le site cvec.etudiant/gouv.fr, les frais liés à l'achat des fournitures et matériel personnels, des livres de cours, des logiciels personnels et des éventuels voyages d'études, à la charge des étudiants. Dès réception du courrier vous informant de votre admission, **il vous appartient de confirmer votre inscription par le versement de l'acompte avant la date limite figurant sur l'attestation d'admission**. Faute du règlement de l'acompte dans les conditions ci-dessus, votre inscription n'est pas effective et devient caduque, nonobstant votre admission.

Acompte à verser à l'inscription :

ZONE 1 - Étudiants ressortissants d'un État membre de l'Espace Économique Européen ou qui ont leur résidence fiscale ou leur domicile principal dans un État membre de l'Espace Économique Européen : 800 € ;

ZONE 2 - Étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Espace Économique Européen ou qui n'ont pas leur résidence fiscale ou leur domicile principal dans la zone 1 : 3 000 € pour les formations allant jusqu'au Bachelor et 4 000 € pour les autres.

Le solde des frais de scolarité est à régler selon la modalité choisie, dont le détail des montants concernés est mentionné dans les tableaux ci-après.

Trois modalités de paiement sont possibles :

- 1) Modalité 1 : au comptant.
- 2) Modalité 2 : en 4 prélèvements.
- 3) Modalité 3 : en 8 prélèvements. Cette modalité de paiement est uniquement possible pour les étudiants ayant leur rentrée scolaire au cours des mois de septembre ou octobre.

Les modalités de paiement 2 et 3, décrites ci-avant, entraînent, des frais supplémentaires dont le montant est inclus dans les frais de scolarité, soit respectivement 2 % et 4 % de majoration. En outre, ces modalités de paiement sont soumises à un 1^{er} prélèvement d'un montant forfaitaire de 1 700 €.

ZONE 1 - Pour les étudiants qui sont ressortissants d'un État membre de l'Espace Économique Européen ou qui ont leur résidence fiscale ou leur domicile principal dans un État membre de l'Espace Économique Européen.

FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS	1 ^{RE} MODALITÉ - comptant Acompte 800 €		2 ^E MODALITÉ* - 4 versements Acompte 800 € - Échéance 1 - 1700 € par prélèvement			3 ^E MODALITÉ* - 8 versements Acompte 800 € - Échéance 1 - 1700 € par prélèvement		
	Échéance du 15/09/2026	Montant total	Échéance 2 et 3	Échéance 4	Montant total	Échéance 2 à 7	Échéance 8	Montant total
Bachelor 1 ^{re} année	8 050 €	8 850 €	2 176 €	2 175 €	9 027 €	958 €	956 €	9 204 €
Bachelor 2 ^e année	8 050 €	8 850 €	2 176 €	2 175 €	9 027 €	958 €	956 €	9 204 €
Bachelor 3 ^e année	9 050 €	9 850 €	2 516 €	2 515 €	10 047 €	1 107 €	1 102 €	10 244 €
Mastère 1 ^{re} année	9 050 €	9 850 €	2 516 €	2 515 €	10 047 €	1 107 €	1 102 €	10 244 €
Mastère 2 ^e année	9 050 €	9 850 €	2 516 €	2 515 €	10 047 €	1 107 €	1 102 €	10 244 €
Tech MBA - MBA IA for Business	11 200 €	12 000 €	3 247 €	3 246 €	12 240 €	1 426 €	1 424 €	12 480 €

ZONE 2 - Pour les étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Espace Économique Européen ou qui n'ont pas leur résidence fiscale ou leur domicile principal dans la Zone 1.

FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS	1 ^{RE} MODALITÉ - comptant Acompte 3000 €		2 ^E MODALITÉ* - 4 versements Acompte 3000 € - Échéance 1 - 1700 € par prélèvement			3 ^E MODALITÉ* - 8 versements Acompte 3000 € - Échéance 1 - 1700 € par prélèvement		
	Échéance	Montant total	Échéance 2 et 3	Échéance 4	Montant total	Échéance 2 à 7	Échéance 8	Montant total
Bachelor 1 ^{re} année	5 850 €	8 850 €	1 443 €	1 441 €	9 027 €	644 €	640 €	9 204 €
Bachelor 2 ^e année	5 850 €	8 850 €	1 443 €	1 441 €	9 027 €	644 €	640 €	9 204 €
Bachelor 3 ^e année	6 850 €	9 850 €	1 783 €	1 781 €	10 047 €	792 €	792 €	10 244 €
FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS	1 ^{RE} MODALITÉ - comptant Acompte 4 000 €		2 ^E MODALITÉ* - 4 versements Acompte 4000 € - Échéance 1 - 1700 € par prélèvement			3 ^E MODALITÉ* - 8 versements Acompte 4000 € - Échéance 1 - 1700 € par prélèvement		
	Échéance	Montant total	Échéance 2 et 3	Échéance 4	Montant total	Échéance 2 à 7	Échéance 8	Montant total
Mastère 1 ^{re} année	5 850 €	9 850 €	1 449 €	1 449 €	10 047 €	650 €	644 €	10 244 €
Mastère 2 ^e année	5 850 €	9 850 €	1 449 €	1 449 €	10 047 €	650 €	644 €	10 244 €
Tech MBA - MBA IA for Business	8 000 €	12 000 €	2 180 €	2 180 €	12 240 €	969 €	966 €	12 480 €

*Les dates de prélèvements sont précisées au paragraphe 2.2.

Ces tarifs sont valables uniquement pour l'année scolaire 2026-2027. Ils sont susceptibles d'évolution pour les années scolaires suivantes.

Dans le cadre de demandes de financement relevant de la formation professionnelle continue (CPF, CPF de la transition, Pro-A, etc.) ou avec une aide au financement de la part d'une collectivité (département, région, etc.) ou si vous êtes demandeur d'emploi, le montant est celui indiqué sur le devis personnalisé remis sur demande par le service paris@pstb.fr. Ces montants sont soumis à TVA.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (SUITE)

2.1. MODALITÉ DE PAIEMENT CHOISIE : 1^{re} MODALITÉ

Délai de paiement : Il est entendu que cette modalité est un règlement au comptant, déduction faite de l'acompte versé pour l'inscription, à régler en un seul paiement définitif, avant le premier jour des cours.

Mode de paiement : Les moyens de paiement pour la 1^{re} modalité sont les suivants, merci de préciser le choix retenu :

Paiement par chèque : si vous réglez par chèque bancaire ou postal, veuillez le libeller à l'ordre de [Paris School of Technology & Business](#). N'oubliez pas d'inscrire au verso du chèque les nom, prénom et nom de la formation.

Chèque n° :

Banque :

Titulaire du compte :

Virement bancaire : n'oubliez pas de mettre les nom, prénom et nom de la formation dans le libellé du virement (fournir le justificatif) :

Date du virement :

Titulaire du compte :

Coordonnées bancaires :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

IBAN : FR76 3000 3031 7500 0203 7502 508

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Paiement par carte bancaire : règlement sur place à l'école selon les jours de permanence du service financier ou en ligne par lien sécurisé après en avoir fait la demande auprès du service financier.

Paiement en espèces : règlement sur place à l'école selon les jours de permanence du service financier. Le paiement en espèces doit respecter la réglementation en vigueur et ne pas excéder, au total, 1000 € pour un résident fiscal en France, et 15 000 € pour un résident fiscal à l'étranger.

Défaut de paiement [hors conditions de résiliation décrites à l'article « Résiliation »] : à défaut de règlement dans les délais impartis, il sera appliqué de plein droit des pénalités de retard égales au taux par défaut prévu à l'article L.441-6 du code de commerce [taux BCE majoré de 10 points]. Dans ce cadre et après connaissance par l'école de ce défaut de paiement, une mise en demeure de paiement sera adressée à l'étudiant ou son représentant légal. Après un délai de huit (8) jours sans réponse suivant cette mise en demeure, [PST&B](#) se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Étudiant aux programmes et infrastructures, jusqu'au paiement total des sommes dues, sans préjudice de la faculté de résilier le présent contrat dans les conditions ci-après. Enfin, ESGCV se réserve le droit d'user de tous les recours légaux mis à sa disposition pour recouvrer la totalité des sommes dues ainsi que les dépens et tous dommages et intérêts.

2.2. MODALITÉ DE PAIEMENT CHOISIE : 2^e et 3^e MODALITÉS

Accessibilité : tout étudiant peut bénéficier de la 2^e ou 3^e modalité à condition d'avoir une personne se portant caution solidaire, ayant une activité en France et un revenu fiscal en France d'au moins 30 000 € par an et après avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives demandées, dont la liste se trouve en fin de dossier au paragraphe « Pièces à joindre au dossier ». Tout dossier incomplet ou ne remplissant pas les conditions requises sera inscrit par défaut en 1^{re} modalité. Le dossier d'inscription doit être retourné signé en 2 exemplaires originaux, ainsi que les pièces justificatives et la caution solidaire dûment remplie et signée (cf. page suivante).

Délai de paiement. Il est entendu que cette modalité est un règlement à échéance des frais de scolarité annuels. Les frais de scolarité annuels, déduction faite de l'acompte versé pour l'inscription, sont à régler suivant les échéances ci-dessous :

→ Modalité 2 - pour les rentrées de :

- Septembre ou Octobre : un prélèvement mensuel du 10/09/26 au 10/12/26.

→ Modalité 3 : un prélèvement mensuel du 10/09/26 au 10/04/27.

Mode de paiement : Prélèvement bancaire.

Mise en place du prélèvement bancaire : 1/ Un RIB doit être impérativement retourné avec ce présent dossier. 2/ Le mandat de prélèvement SEPA, qui vous a été adressé par mail ou par courrier, doit être retourné dûment signé au plus tard huit (8) jours après réception du mandat. 3/ Les prélèvements seront réalisés sur votre compte bancaire aux dates d'échéances définies à l'article 2.2 du présent dossier.

Garantie financière : une caution solidaire, incluse au présent dossier d'inscription, doit être dûment remplie de façon manuscrite et signée par le garant afin d'assurer le paiement total des frais de scolarité en cas d'une éventuelle défaillance financière de l'étudiant. Les pièces justificatives à fournir pour l'acceptation de la 2^e ou 3^e modalité par notre établissement sont détaillées au paragraphe « Pièce à joindre au dossier ».

Défaut de paiement [hors conditions de résiliation décrites à l'article « Résiliation »] : en cas d'incident de paiement, rejet de prélèvement bancaire, impayé d'une échéance, outre l'information de la Caution, il sera appliqué de plein droit des pénalités de retard égales au taux par défaut prévu à l'article L.441-6 du code de commerce [taux BCE majoré de 10 points]. Une mise en demeure de paiement sera adressée à l'étudiant ou son représentant légal ainsi qu'à sa caution. Après un délai de huit (8) jours sans réponse suivant cette mise en demeure, [PST&B](#) se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Étudiant aux programmes et infrastructures, jusqu'au paiement total des sommes dues par lui-même ou par la Caution. [PST&B](#) sera en droit de rendre immédiatement exigibles par anticipation, sans avoir à faire prononcer en justice la déchéance du terme, toutes sommes dues au titre du présent contrat, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à l'Étudiant et à la Caution, en indiquant qu'elle se prévaut de la présente clause. La déchéance du terme sera effective huit (8) jours après la 1^{re} présentation de ladite lettre restée sans effet, sans préjudice du droit de résilier le contrat dans les conditions prévues ci-après.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (SUITE)

3. COMMENT RÉGLER VOS FRAIS DE SCOLARITÉ ANNUELS ?

Modalité de paiement des frais de scolarité (cochez l'option retenue) : **1^{re} MODALITÉ** **2^e MODALITÉ** **3^e MODALITÉ**

En cas de non-choix de modalité de règlement ou non-respect des conditions d'accessibilité à la 2^e ou 3^e modalité, la 1^{re} modalité sera automatiquement affectée.

4. RÉSILIATION

Le montant annuel des frais de scolarité constitue un forfait basé sur les frais généraux de l'établissement par rapport au nombre de places. L'absence d'un étudiant n'a pas pour effet de réduire ces frais généraux. Aussi, aucun remboursement, ni réduction, ni report des frais de scolarité ne pourra être consenti en cas d'absence, de départ volontaire ou d'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement. En conséquence, les dispositions suivantes sont convenues d'un commun accord entre les parties. **Toute demande de résiliation et de remboursement devra pour être valable se faire par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception [ou lettre suivie pour l'étranger] uniquement. Si les conditions du remboursement sont remplies, il sera effectué sous un délai de quatre-vingt-dix (90) jours.**

Résiliation du contrat à l'initiative de l'étudiant ou de son représentant légal

Droit de rétractation

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, l'étudiant ou son représentant légal dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du dossier d'inscription pour se rétracter, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter de pénalités.

Pour exercer ce droit, il suffit d'adresser au service des admissions une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant votre volonté de vous rétracter, idéalement accompagnée du formulaire type joint en annexe, par courrier postal, recommandé, ou par courriel.

En cas d'exercice conforme de ce droit, l'ensemble des sommes versées sera remboursé sous 14 jours à compter de la réception de la notification de rétractation, selon les modalités prévues par la réglementation.

Si la formation a commencé, et uniquement si l'étudiant a expressément demandé à bénéficier de tout ou partie des prestations avant la fin du délai de rétractation, un montant tenant compte de la proportion du service fourni à la date de la communication de sa décision de se rétracter pourra être conservé conformément à l'article L221-25 du Code de la consommation.

Conditions de résiliation après délai de rétractation

Conditions de résiliation avant le début des cours

→ Résiliation reçue dans les quinze (15) jours suivant la date d'inscription (paiement de l'acompte) : les sommes perçues seront intégralement remboursées.

Conditions de résiliation avant le début des cours

→ Résiliation reçue plus de quinze (15) jours après l'inscription et au plus tard un mois avant le début des cours : une somme correspondant à l'acompte à l'inscription est conservée par l'établissement.

→ Résiliation reçue plus de quinze (15) jours après l'inscription et moins d'un mois avant le début des cours : une somme correspondant à un tiers (1/3) des frais de scolarité sera due et immédiatement exigible.

Conditions de résiliation après le début des cours

Après inscription définitive, si l'étudiant a commencé à suivre les cours, la totalité des frais de scolarité est due, sauf cas de force majeure, motif légitime et impérieux expressément décrits ci-dessous.

→ Force majeure

Est considéré comme cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible subi par l'Étudiant au sens de l'article 1218 du Code civil empêchant pour une période supérieure à trois mois ou de manière définitive celui-ci de poursuivre son cursus, tel que le décès attesté par un document officiel, la maladie grave et invalidante attestée par un médecin et dont l'imprévisibilité et l'irrésistibilité sont prouvées, ou l'accident entraînant des blessures graves répondant aux mêmes caractéristiques. Dans ce cas, à réception du courrier LRAR requis, le contrat pourra être résolu de plein droit dans les conditions prévues à l'article 1351 du Code civil et un remboursement correspondant au prorata temporis des frais de scolarité peut être envisagé sous réserve de présentation de justificatifs médicaux ou administratifs et d'acceptation de la demande de la part de l'établissement.

→ Motif légitime et impérieux

Est considéré comme motif légitime et impérieux la modification substantielle et involontaire des conditions de ressources aboutissant à l'absence de revenus du Financier liée par exemple à une perte consécutive d'emploi, au décès, ou encore des deux parents ou des représentants légaux.

Disposition particulière

Dans les cas suivants :

→ refus de visa pour les étudiants de nationalité étrangère [sur présentation de la notification de refus de délivrance d'un visa],

→ échec à un examen nécessaire à l'admission dans notre établissement [sur présentation de la proclamation des résultats de l'examen],

→ refus de redoublement préconisé par notre établissement [justificatif officiel délivré par l'école attestant de la recommandation du redoublement],

l'inscription sera résiliée sans frais dans les huit (8) jours après transmission du justificatif par lettre recommandée avec accusé de réception [ou lettre suivie pour l'étranger]. Si les conditions de remboursement sont remplies, il sera effectué sous un délai de quatre-vingt-dix (90) jours.

Conditions de résiliation pour inexécution du contrat par l'établissement

Fermeture de l'établissement : lorsque l'établissement n'est pas en mesure de fournir sa prestation pour des raisons de force majeure (fermeture de l'établissement pour l'année en cours, notamment en cas d'incendie ou de catastrophe naturelle), en cas de suspension des cours pendant plusieurs semaines consécutives sans possibilité de récupération proposée par l'établissement et en cas d'annulation de la formation pour effectif insuffisant, le contrat pourra être résilié par l'étudiant et il pourra prétendre au remboursement des sommes payées correspondant au prorata temporis de l'interruption du service de la prestation, sur la base des frais annuels de scolarité. Les interruptions partielles ou totales des cours donnant lieu à récupération ne sont pas assujetties à ces dispositions.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (SUITE)

Résiliation du contrat à l'initiative de l'établissement et imputable à l'étudiant

En cas d'inexécution de ses obligations par l'étudiant ou son représentant légal, le présent contrat sera résilié de plein droit :

- En cas de défaut de paiement, et quinze (15) jours après une mise en demeure restée infructueuse, l'établissement aura la faculté de résilier le présent contrat de plein droit.
- En cas d'exclusion définitive prononcée comme sanction pour non-respect du règlement intérieur de l'établissement, tel que porté à la connaissance de l'étudiant.
- En cas d'absence non justifiée de plus de six (6) semaines consécutives, laquelle sera considérée par l'établissement comme une démission entraînant automatiquement la radiation de l'inscription de l'étudiant.

Dans tous ces cas de résiliation, le solde des frais de scolarité demeure acquis à l'école et devient immédiatement exigible.

5. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation sera adressée par l'étudiant à l'adresse de courrier électronique (reclamation@pstb.fr). Si, malgré la réponse apportée par l'école à sa réclamation, l'étudiant considère que les raisons de sa réclamation subsistent, il a la faculté de saisir le médiateur de la consommation (<http://www.cm2c.net/>) conformément aux articles L. 151-1 et suivants du Code de la consommation.

6. ASSURANCE

L'Étudiant s'engage et se porte fort à l'égard de l'École et pour la durée de sa scolarité, à souscrire ou être couvert par une police d'assurance Responsabilité civile (personnelle, ou parentale à laquelle il est intégré) couvrant les dommages aux biens et aux personnes causés par lui, ainsi que ceux subis par le fait d'un tiers (avec les mentions : « garanties individuelles - dommages subis » et « responsabilité civile - dommages causés à un tiers »). Il en attestera lors de son inscription (attestation de l'assurance indiquant l'Étudiant comme assuré pour les risques ci-dessus).

DONNÉES PERSONNELLES

(CONFORMÉMENT À LA LOI N° 2018-493 DU 20 JUIN 2018 RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES)

Les données qui vous sont demandées pour remplir votre Dossier d'Inscription comportent des données à caractère personnel vous concernant, ainsi que les personnes destinataires de vos bulletins de notes, finançant votre scolarité, caution, ou celles à contacter en cas d'urgence, dont le Traitement réalisé par **PST&B** en tant que Responsable de ce dernier est nécessaire aux fins des intérêts légitimes qu'il poursuit de pouvoir assurer la gestion et le suivi de votre inscription ainsi que la gestion et le suivi pédagogique, administratif et financier de votre scolarité, et l'envoi d'informations sur nos autres formations et celles proposées par le Groupe GALILEO GLOBAL EDUCATION, susceptibles de répondre à vos choix d'orientation.

Les données traitées sont celles collectées dans le présent formulaire.

Les données que nous collectons nous sont destinées en notre qualité de Responsable du traitement. Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées puissent avoir accès à ces données. Ces dernières sont ainsi adressées, le cas échéant à nos sous-traitants et nos prestataires de service pour réaliser les prestations que nous leur confions au titre des finalités de traitement ci-dessus, ou encore à des tiers ou à des autorités légalement habilitées, pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.

Vos données à caractère personnel peuvent, lors de certaines opérations, faire l'objet d'un transfert dans des pays situés dans ou hors de l'Union européenne. Dans l'hypothèse d'un transfert vers un pays situé hors de l'Union européenne, les mesures nécessaires et adéquates pour assurer un niveau de protection et de sécurité des données personnelles équivalent à celui proposé en Europe sont mises en place.

[3] Traitement des données non lié aux enquêtes réglementaires :

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre des enquêtes non-réglementaires sont collectées à des fins statistiques et sont basées sur le consentement des personnes concernées. Les modalités de traitement sont déclinées comme suit :

Données concernées par le traitement « Mesure d'impact social » :

Les données collectées peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

- Informations d'identification (nom, prénom, adresse, date de naissance, etc.).
- Données académiques (notes, résultats d'examens, etc.).
- Statut RQTH.
- QPV parents, diplôme parents, CSP parents, bourse.
- Taux d'abandon, de redoublement, de diplomation, d'obtention des titres, et d'insertion dans l'emploi.

Les données seront analysées sur une base anonymisée pour générer différents indicateurs statistiques

Responsable du Traitement :

Le responsable du traitement de ces données est GALILEO GLOBAL EDUCATION FRANCE, les données seront traitées exclusivement les finalités précitées. Les données seront traitées par les équipes d'admission et scolarité de l'école, et les Directions de l'Ingénierie de l'Offre et Informatiques de GALILEO GLOBAL EDUCATION France.

Vos données seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre inscription et de votre scolarité, augmentée, le cas échéant, de la durée de prescription légale.

Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, d'interrogation, de rectification et d'effacement des informations vous concernant, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données vous concernant. Lorsque votre consentement constitue la base légale du traitement, vous disposez du droit de retirer votre consentement, à tout moment, sans porter atteinte à la légitimité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci. Toute demande devra être valablement formulée par courrier recommandé avec accusé de réception accompagnée d'une pièce d'identité à l'adresse du siège social du Responsable de traitement. Pour plus de détails : pstb.fr/mentions-legales ou dpo@pstb.fr.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

	MODALITÉ 1	MODALITÉ 2 OU 3	Pièces complémentaires à joindre avant la rentrée
Photocopie du passeport en cours de validité (obligatoire pour résident fiscal et principal hors UE) ou de la carte d'identité (recto/verso) de l'élève ou titre de séjour valide de l'étudiant.	✓	✓	
L'attestation CVEC dès disponibilité.			✓
Pour les étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un État membre de l'Espace Économique Européen mais qui ont leur résidence fiscale ou leur domicile principal dans l'un de ces États membres : un justificatif de la résidence fiscale ou du domicile principal.	✓	✓	
Pour tous les programmes post-bac : L'attestation de désinscription de Parcoursup.			✓
Le Règlement Intérieur signé	✓	✓	
Règlement de l'acompte à l'inscription (chèque à l'ordre de PST&B) ou justificatif de paiement.	✓	✓	
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'étudiant.	✓	✓	
Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'étudiant-e	✓	✓	
Dossier d'inscription au format papier, signé avec la caution solidaire complétée (revenu fiscal français de 30 000 € minimum) .		✓	
Les 3 dernières fiches de salaires et dernier avis d'imposition fiscale de la caution.		✓	
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois de la caution.		✓	
Photocopie du passeport ou de la carte d'identité (recto/verso) de la caution.		✓	
Le Relevé d'Identité Bancaire (IBAN et BIC) du compte à prélever.		✓	
Le mandat de prélèvement SEPA pour le compte bancaire à prélever.		✓	
1 photo d'identité à télécharger sur votre extranet. Elle sera nécessaire pour votre carte étudiante.			✓
Copie des diplômes ou attestations correspondant aux prérequis de la formation.			✓

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

PST&B s'engage à mettre en œuvre un programme correspondant au cursus choisi, aux conditions fixées par sa documentation et à conserver à l'étudiant désigné ci-dessus, tout au long de l'année scolaire, une place dans son établissement dans la section choisie, sous réserve du respect par l'étudiant de son propre engagement (cf. « Engagement de l'étudiant »).

ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT, DU REPRÉSENTANT LÉGAL et du FINANCEUR (*)

En apposant ma signature ci-dessous, je confirme et reconnais que le programme d'études que j'ai sélectionné est bien celui que j'ai choisi. J'accepte également les conditions générales d'inscription et tous les documents qui m'ont été fournis ou communiqués pour m'aider à choisir ce cursus. Je m'engage à les respecter, y compris le Règlement intérieur de l'établissement (consultable à l'adresse <https://www.pstb.fr/sites/default/files/2025-07/reglement-interieur-pedagogique.pdf>) dont je reconnais avoir également pris connaissance préalablement à la signature du présent dossier d'Inscription.

Je m'engage à les respecter, y compris le Règlement Intérieur de l'établissement et ses annexes : la Charte des associations d'étudiants, la Charte des étudiants relative aux valeurs essentielles de l'école, la Charte Informatique et le Règlement Pédagogique, que je reconnais également avoir lus et signés préalablement à la signature du présent dossier d'inscription.

J'accepte que l'ensemble des données contenues dans ce dossier puisse être utilisé dans le cadre des enquêtes réglementaires auxquelles l'établissement est soumis

J'accepte que l'ensemble des données contenues dans ce dossier puisse être utilisé, de manière anonymisée, à des fins de traitement statistique, dont celui des enquêtes sociologiques réalisées par l'établissement et lui permettant de mesurer son impact social et l'accessibilité de ses formations.

Je déclare avoir une parfaite connaissance de ce que sur la base de la présente inscription, que je reconnais valable, ferme et définitive PST&B engagera les dépenses et moyens relatifs à l'année scolaire souscrite et que, par la remise du présent dossier d'Inscription, je m'engage à payer l'intégralité des sommes dues pour cette scolarité dans les conditions convenues et décrites aux présentes.

Fait le : _____ à : _____

En deux exemplaires originaux, en cas de signature manuscrite. En 1 seul exemplaire faisant foi en cas de signature numérique des 2 parties.

Cachet et signature de l'établissement :

Prénom, nom et signature de l'étudiant ou du Représentant légal (*) :

(*) Obligatoire pour les mineurs.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION :

Proposé le : / / Accepté le : / /

Dans le cadre du parcours spécifique (redoublement partiel ou total, année de césure...), les conditions particulières sont celles de la proposition remise par l'établissement.

ANNEXE**CAUTION SOLIDAIRE**À REMPLIR OBLIGATOIREMENT SI VOUS OPTEZ POUR LA 2^e OU 3^e MODALITÉ.

[Article 2288 à 2320 du Code civil]

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / à [ville et département ou pays] :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Profession : Employeur :

Déclare, en parfaite connaissance des capacités financières de l'Étudiant (Prénom, Nom) :

être solvable et se porter caution solidaire et indivisible de toute autre caution et de l'Étudiant pour toutes sommes dont celui-ci pourrait être débiteur à l'égard de [Paris School of Technology & Business, établissement d'enseignement supérieur technique privé, 41, rue Chanzy - 75011 Paris - Siret : 81 209 558 600 044 - APE : 8542Z](#) («le Créancier»), pour l'année scolaire 2026-2027, et renonce expressément au bénéfice de discussion et de division entre toutes cautions de ce dernier.

MENTION MANUSCRITE À REPORTER AVANT LA SIGNATURE :

« Je m'engage en qualité de Caution solidaire et indivisible de [prénom et nom de l'Étudiant(e)], à payer au Créancier ce qui lui serait dû par l'Étudiant(e), en cas de défaillance de celui-ci, dans la limite d'un montant en principal et accessoires, de [en lettres et en chiffres, montant correspondant au total de la modalité choisie] euros, outre les frais de première demande et postérieurs visés à l'article 2295 du Code civil. Je reconnais, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division ne pouvoir exiger du créancier qu'il poursuive d'abord l'Étudiant ou qu'il divise, le cas échéant, ses poursuites entre cautions. »

Date :

Signature :

PARIS SCHOOL OF TECHNOLOGY & BUSINESS41 rue Chanzy - 75011 Paris • +33 [0]6 12 84 11 24 • paris@pstb.fr • pstb.frSiret : 81 209 558 600 044 | APE : 8542Z | N° TVA : FR 44 812 095 586 | PST&B - Établissement d'Enseignement Supérieur Technique Privé
SAS au capital de 1.000 000 € | Siège social : 41 rue Chanzy — 75011 Paris, 812 095 586 RCS Paris

ANNEXE

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

VEUILLEZ COMPLÉTER ET RENVoyer LE PRÉSENT FORMULAIRE UNIQUEMENT
SI VOUS SOUHAITEZ VOUS RÉTRACTER DU CONTRAT.

À l'attention de :

Service des admissions

PST&B - Paris School of Technology & Business

41 rue Chanzy 75011 Paris

paris@pstb.fr

Je soussigné-e (Prénom et Nom de l'étudiant-e) :

domicilié-e à l'adresse suivante :

vous notifie par la présente ma rétractation du contrat d'inscription à la formation :

Date de signature du dossier d'inscription : / /

Date :

Signature de l'étudiant.e ou du représentant légal

(uniquement en cas de remise du présent formulaire sur papier) :